

N° Réf: TWZ/ADM/PK/ZK/25-02/0040/2020

Twangiza, le 25 février 2020

Transmis copie pour information à:

Son Excellence Monsieur le Ministre National des Mines

à Kinshasa

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Sud-Kivu;
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu:
- Excellence Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Reformes Institutionnelles et Affaires Coutumières du Sud-Kivu;
- Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines du Sud-Kivu;
- Monsieur le Chef de Division Provinciale de l'Intérieur et Sécurité du Sud-Kivu :
- Monsieur le Chef de Division Provinciale de la Décentralisation et des Reformes Institutionnelles du Sud-Kivu;

- √ ONGD CDJP, Centre CARTER, BEST, ABA (Tous) à Bukavu
 - Monsieur l'Administrateur de Territoire de Mwenga

à Mwenga

Objet: Accusé de réception V"Réf 5072/Route/39/2020 Au Chef de Chefferie de LUHWINDJA Sa Majesté MWAMI NALUHWINDJA CIBWIRE V TONY

à Luhwindja



Votre Majeste,

Nous accusons réception de votre lettre, référencée N° Réf 5072/Route/39/2020 et nous vous en remercions.

En effet, durant l'année 2019, de nombreux efforts ont été consentis et divers plans ont été mis en œuvre afin d'améliorer la situation financière de la société Twangiza Mining SA.

Cependant, la réalité est que nous ne parvenons pas à réaliser des marges bénéficiaires ni même à atteindre ne fût-ce que le seuil de rentabilité.

En effet, la société Twangiza Mining SA continue à connaître un déficit financier important, et ce mensuellement, à cause de la baisse de sa production d'or due à certains facteurs tant endogènes qu'exogènes et à cause des taxes additionnelles dues au nouveau Code Minier.

Ainsi, nous vous prions de trouver, dans les

lignes qui suivent, réponses à vos préoccupations :

- 1. Bien que la société « TWANGIZA MINING SA » ait désormais pour unique actionnaire le groupe « Baiyin International Investment Ltd », la dénomination sociale de la société demeure inchangée ;
- 2. Conformément aux prescrits du Code du Travail, nous avons entrepris des pourparlers avec la Délégation Syndicale sur la situation actuelle de la société Twangiza Mining SA. En date du 22 février 2020, nous avons pu signer un Protocole d'Accord qui établit les règles en matière de droit du travail qui régiront la société Twangiza Mining SA et ses employés durant la période d'entretien et de maintenance de la mine de Twangiza.
- 3. La société Twangiza Mining SA accorde une grande importance aux pourparlers déjà entamés avec le Comité Local de Développement (CLD) et le Comité de Réinstallation (CR). Ainsi, soyez rassuré, Votre Majesté, que les pourparlers en vue de la conclusion du cahier des charges et du plan de relocalisation vont se poursuivre;
- 4. Quant à l'Acte d'Engagement de 2017, la société Twangiza Mining SA n'a pas encore pu entamer les travaux de construction de maisons pour les familles relocalisées du fait des difficultés financières qu'elle traverse actuellement. Cependant, elle continuera à payer l'indemnité de logement auxdites familles pour leur permettre de payer leurs loyers, et ce jusqu'à ce que la société soit en mesure de remplir ses obligations.



La société Twangiza Mining SA est reconnaissante du climat de paix qui règne dans la Chefferie de Luhwindja, et des relations de collaboration avec cette dernière. Cependant, afin de pouvoir surmonter les moments difficiles qu'elle traverse, la société Twangiza Mining SA compte sur votre soutien, en particulier, et sur le soutien de la communauté, en général.

Afin de vous fournir d'amples détails sur toute préoccupation que vous pourriez avoir, nous sommes, et restons disposés à vous rencontrer pour en parler de vive voix.

KINSHASA

Nous vous prions d'agréer, Votre Majesté, l'expression

Entirul

de nos sentiments de grande considération.

Kanglong ZHANG

Directeur Général